

Déclaration du Comité National
réuni du 10 au 13 mars 2026 à la Fédération, 153-155 rue de Rome - 75017 Paris

➤ **INTERNATIONAL**

Le Comité National condamne l'escalade qui conduit à la multiplication des théâtres de guerre, comme au Moyen-Orient.

Il rappelle que les peuples sont les premières victimes des conflits armés. Il apporte son soutien aux travailleurs et rappelle son attachement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Dans ce contexte, le Comité National refuse de sacrifier notre modèle social au prétexte d'une économie de guerre.

➤ **NATIONAL**

Le Comité National rappelle son indéfectible attachement à la Charte d'Amiens, qui fonde l'indépendance de Force Ouvrière vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques. De même, au moment où nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale, le Comité National réaffirme son attachement à ce modèle de protection collective et de solidarité intergénérationnelle.

Quelques semaines après l'adoption de la loi de financement de la Sécurité sociale qui réduit à nouveau les dépenses de santé, le budget de l'État a également été adopté, et une fois de plus par le recours à l'article 49-3.

Le Comité National dénonce ce déni de démocratie ainsi que la poursuite d'une politique d'austérité. Le Comité National souligne que les nouvelles coupes budgétaires dans les services publics, sur le dos des agents publics et des usagers, entraîneront inmanquablement la poursuite de la dégradation du service rendu à la population.

Après le conclave sur les retraites, auquel Force Ouvrière n'a pas participé à l'entièreté des travaux, le gouvernement organise une conférence sur le Travail, l'Emploi et la Retraite. Pour le Comité National -dans le cadre de l'UIAFP- l'urgence est la question des salaires. Celle-ci conditionnait toute participation à ces réunions qui n'avait que pour autre but avoué que de préparer l'élection présidentielle de 2027.

• **SALAIRES**

Le Comité National dénonce le refus persistant du gouvernement de dégeler la valeur du point d'indice et alerte sur les effets délétères de cette politique qui paupérise de plus en plus d'agents publics.

Le Comité National revendique le rattrapage de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation, la revalorisation des carrières et des grilles de rémunération, le retour de la GIPA, la suppression de l'abattement de 10 % en cas d'arrêt maladie, la suppression du jour de carence et l'indexation des pensions sur l'inflation.

Le Premier Ministre a confié aux trois inspections de l'Etat une mission portant sur l'ensemble des primes et indemnités des agents publics, titulaires comme contractuels dans laquelle serait évoquée explicitement l'objectif d'identification d'économies « substantielles ».

Le Comité National combattra toute tentative de s'attaquer aux primes et indemnités des agents de la fonction publique et revendique leur intégration dans le traitement de base. Le Comité National avertit solennellement le gouvernement que s'attaquer une nouvelle fois aux salaires des agents publics par le biais des primes et indemnités, constituerait une ligne rouge. Il rappelle que seul le traitement indiciaire garantit l'égalité de traitement et la pérennité du financement de nos retraites.

- **RETRAITES**

Le Comité National souligne que la contre-réforme des retraites n'est pas abrogée, elle a été adoptée par le vote du PLFSS puis temporairement suspendue. Le Comité National continuera de la combattre et en exige l'abrogation.

Le Comité National dénonce toute politique visant à affaiblir la CNRACL et tient à rappeler la ponction par l'État de plus de 100 milliards d'euros, empêchant la Caisse de constituer des réserves. Il alerte sur le nombre croissant d'employeurs défaillants qui ne versent plus les cotisations.

- **AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (ASA) LIÉES À LA PARENTALITÉ ET LES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX.**

Le Comité National dénonce la volonté du gouvernement de réduire toujours et encore les acquis des agents publics en s'attaquant désormais au nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence, en particulier ceux pour les événements familiaux, actant un mépris croissant de nos décideurs. Le Comité National constate qu'une fois de plus, seul l'aspect budgétaire - et la volonté de faire des économies aux dépens des personnels de la Fonction Publique - guide les choix de la politique actuelle, rendant encore un peu moins attractive la fonction publique.

- **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE / ÉLECTIONS CNRACL**

Dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2026, FO fonction publique a mobilisé ses militants lors de deux temps forts : les trois jours pour la fonction publique en novembre 2025 et le meeting national du 13 janvier 2026 consacrés à la lutte contre le PLF et PLFSS 2026 et ses conséquences pour les agents publics et les services publics.

Le Comité National souligne l'importance d'engager toutes nos forces vives pour gagner les élections et barrer la route à ceux qui courent les conclave et autres conférences.

➤ **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

La loi de finances pour 2026 comporte des coupes budgétaires affectant les budgets des collectivités. Dans ce contexte, ces dernières sont incitées à réduire le nombre de postes et voient dans l'introduction de l'intelligence artificielle une opportunité et un outil à saisir.

Le Comité National dénonce les attaques contre la formation des agents territoriaux et particulièrement, après la diminution du taux de cotisation, la ponction de 45 millions d'euros opérée par l'État sur les recettes du CNFPT.

Le Comité National exige que les appels d'offres en matière de prévoyance se fassent d'ores et déjà sur la base des dispositions de l'accord national, y compris celles relatives à la place incontournable des organisations syndicales.

Le Comité National s'inquiète de la perspective d'une nouvelle loi de décentralisation, prétexte à un désengagement de l'État et visant à pointer l'augmentation des dépenses des collectivités territoriales.

Le Comité National appelle, à l'issue des élections municipales, toutes les structures à porter les revendications auprès des nouveaux exécutifs.

➤ **FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE**

Le Comité National alerte sur l'insuffisance des moyens prévus dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour répondre aux besoins du système de santé. Il condamne le niveau de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), notamment pour l'hôpital et le secteur médico-social, qui demeure largement inférieur aux besoins des établissements.

Le Comité National rappelle que les personnels hospitaliers, sociaux et médico-sociaux subissent déjà une dégradation continue de leurs conditions de travail liée au sous-financement chronique du système de santé, et des collectivités locales comme les conseils départementaux. Il estime que l'insuffisance des moyens prévus ne peut qu'aggraver la situation et ne permettra ni les recrutements nécessaires ni l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Le Comité National s'oppose à toute fermeture de lit et suppression de postes, et exige des effectifs et des lits à la hauteur des besoins.

Dans ce contexte, le Comité National réaffirme avec force l'importance de mettre en place des ratios opposables de sécurité soignants-soignés, revendication portée par la Fédération FO-SPSS et indispensable pour garantir la qualité et la sécurité des prises en charge à l'hôpital comme dans le secteur médico-social.

Pour le Comité National, ces ratios constituent une avancée majeure pour la reconnaissance des besoins réels des équipes soignantes et pour la protection des soignants et des soignés. Ils devront permettre de mettre fin aux situations de sous-effectifs chroniques qui dégradent les conditions de travail des personnels et compromettent la qualité et la sécurité des soins.

Toutefois, le Comité National reste vigilant dans leur mise en œuvre. À ce titre, il rappelle que leur définition doit s'appuyer sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS),

actuellement en cours d'élaboration. Dans l'attente du niveau précis de ces recommandations, le Comité National estime nécessaire d'aborder cette question avec prudence afin d'évaluer si les futurs ratios seront suffisamment élevés pour garantir réellement la sécurité des patients et des professionnels.

Ces Recommandations devront ensuite faire l'objet d'échanges et d'un examen au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH).

Pour le Comité National, la mise en place de ratios opposables ne pourra être pleinement effective que si elle s'accompagne des moyens humains et financiers indispensables, notamment par des recrutements à la hauteur des besoins des établissements. Il insiste également sur le fait que ces ratios ne pourront être appliqués sans financements supplémentaires et sans un plan massif de formation et de recrutements ; sans cela cette avancée législative risquerait de rester théorique et inapplicable sur le terrain et continuerait de mettre en danger les hospitaliers et les usagers.

• **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)**

Le Comité National affirme que les besoins des agents en matière de santé, de prévoyance et de protection sociale restent bien réels. Il exige un haut niveau de prise en charge pour les agents, afin de garantir une véritable protection face aux dépenses de santé et en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès. En ce sens, il insiste sur la nécessité d'une forte participation de l'employeur.

Au regard de l'actualité, et des réunions qui ont déjà eu lieu, le Comité National dénonce l'absence d'étude et d'arbitrage ministériel sur la revendication portée par la Fédération FO-SPSS, notamment sur l'extension et l'amélioration du dispositif des soins dits « gratuits ».

Le Comité National exige un engagement financier clair des pouvoirs publics et fustige l'inertie politique qui fragilise plus encore la confiance des agents dans les réformes annoncées. Le Comité National exige que le gouvernement tranche et apporte des réponses concrètes.

➤ **SANTÉ PRIVÉE**

Dans le secteur de la santé privée, le Comité national se félicite des bons résultats enregistrés lors de la mesure de représentativité dans nos branches professionnelles.

L'Union nationale des syndicats de la santé privée est représentative dans toutes les conventions collectives nationales dont elle a la charge.

Le Comité National dénonce et condamne la volonté du gouvernement et des organisations patronales de négocier à marche forcée des conventions collectives uniques sans moyens supplémentaires.

Le Comité National revendique l'ouverture, dans l'ensemble des conventions collectives, de véritables négociations pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

➤ **CONCLUSION**

Le Comité National réaffirme son engagement en faveur de la défense des travailleuses et travailleurs, du modèle social et des services publics face aux politiques d'austérité et aux remises en cause des acquis sociaux. Il condamne les guerres et conflits internationaux et rappelle que les travailleurs en sont les premières victimes.

Au niveau national, il dénonce les décisions budgétaires qui fragilisent la Sécurité sociale, détruisent peu à peu les services publics et, au final, ce sont les agents et les usagers qui en subissent pleinement les conséquences.

Le Comité National revendique la revalorisation des salaires et des pensions de retraite ainsi que l'amélioration des droits des agents de la fonction publique territoriale et hospitalière. Il dénonce les politiques de recrutement mises en œuvre qui précarisent un nombre croissant d'agents publics. Il s'oppose également à toute remise en cause des droits liés à la parentalité.

Face aux difficultés rencontrées, le Comité National exige davantage de moyens humains et financiers.

Le Comité National appelle enfin à la mobilisation des militants en vue des élections professionnelles et des élections à la CNRACL de 2026 afin de défendre les revendications des agents, préserver leurs droits et renforcer l'indépendance syndicale.

Votée à l'unanimité par le Comité National

Paris, le 13 mars 2026